



Communiqué de presse
À Paris, le 2 juin 2022

Impôts sur le revenu 2022 Les Aveugles de France dénoncent l'inaccessibilité de la plateforme de déclaration des revenus

Alors que la fin de la déclaration de revenus 2022 approche, aucune solution n'a été mise en place pour rendre accessible le portail numérique -impots.gouv.fr- aux personnes aveugles. *La Fédération des aveugles et amblyopes de France* dénonce fermement cette situation inexcusable où un des services essentiels de l'État, totalement dématérialisé, est partiellement inaccessible pour une partie des citoyens français. Anne Renoud, présidente de la Fédération, s'indigne : « *une personne en situation de handicap visuel n'est pas en mesure d'être en autonomie pour déclarer ses impôts, ce qui est pourtant le premier acte citoyen* ».

Bien que la quasi-totalité des services gouvernementaux soit dématérialisée, une grande partie des sites de télédéclaration présente une accessibilité « non-conforme » selon la réglementation du RGAA (*Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité*). Après une première étude menée par l'association *BrailleNet* en 2014 qui révélait l'absence de connaissance des obligations légales pour l'accessibilité numérique par les institutions publiques, la Fédération a décidé de dresser un nouvel état des lieux. Le constat est sidérant : sur les 72 sites des institutions publiques nationales, 28 indiquent un niveau de conformité sur la page d'accueil. Or ce sont 10,7 % de ces 28 sites qui déclarent un niveau « *Totalement conforme* ». Autrement dit, seulement 3 sites sur les 72 analysés seraient réellement navigables pour les personnes en situation de handicap.

Nonobstant la loi n°2005-102 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées du 11 février 2005 qui avait rendu obligatoire l'accessibilité numérique, le gouvernement n'a déployé aucune mesure d'envergure en ce sens. Une personne déficiente visuelle se retrouve par conséquent dans une position ubuesque : elle devra justifier de son irrégularité alors même que celle-ci a été entraînée par l'impéritie du gouvernement en matière numérique.



LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

La Fédération appelle donc les institutions publiques à considérer les personnes en situation de handicap et sera très vigilante. À l'heure du tout numérique, il est inacceptable que des administrés ne puissent toujours pas répondre normalement à leurs obligations citoyennes.

Contact presse :

aveugles_de_france@ad-convergence.com

Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02

Dominique Dardel / 06 11 04 40 39

À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles.

Présidée par Anne Renoud, la Fédération des Aveugles de France représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'Outre-Mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.